



**ACADÉMIE
DE REIMS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Ardennes



LE TERRITOIRE ÉDUCATIF RURAL D'ARDENNES THIÉRACHE

Dossier de presse
Année scolaire 2024-2025

DOSSIER DE PRESSE
Le Territoire Éducatif Rural d'Ardennes Thiérache

Septembre 2024 à septembre 2027

TABLE DES MATIÈRES

I.	LE DISPOSITIF TERRITOIRE ÉDUCATIF RURAL	4
	LE TERRITOIRE ÉDUCATIF RURAL (TER).....	4
	LES OBJECTIFS COMMUNS DES TER.....	5
II.	UN PILOTAGE CENTRÉ SUR LES EPCI.....	6
	LA SIGNATURE DE LA CONVENTION ARDENNES THIÉRACHE.....	6
III.	LES ACTIONS DES TER	7
	LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	7
	LE PLAN D'ACTION	7
IV.	LES PARTENAIRES.....	8
	LES SOUTIENS DES TER.....	8
	LES PARTENAIRES POTENTIELS	8

I. LE DISPOSITIF TERRITOIRE ÉDUCATIF RURAL

LE TERRITOIRE ÉDUCATIF RURAL (TER)

L'École rurale se caractérise par une bonne performance scolaire, au moins jusqu'à la fin du collège, mais par une moindre ambition des élèves en matière d'orientation et de poursuite d'études.

Afin de garantir aux élèves *l'égal accès de tous à un service public d'éducation de qualité et par là même les mêmes chances d'avenir*, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a lancé le programme des territoires éducatifs ruraux (TER). Expérimenté depuis janvier 2021 dans trois académies préfiguratrices, il doit permettre de constituer un réseau de coopérations autour de l'École comme point d'ancrage territorial.

Le TER s'adresse aux zones rurales et de montagne, et plus généralement aux territoires « éloignés », confrontés à des problématiques spécifiques (distance, relief, dispersion de l'habitat et des équipements publics, éloignement des opportunités d'emploi et de poursuite d'études). Il se déploie autour d'un réseau constitué d'au moins un collège et ses écoles de rattachement. Les lycées peuvent également être associés au projet. Ce programme vise à renforcer dans ces territoires les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants et des jeunes, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Il cherche également à lutter contre l'autocensure des élèves qui privilégient davantage l'orientation vers la voie professionnelle, et moins le passage en seconde générale et technologique.

L'académie de Reims comprend aujourd'hui 9 TER (d'autres sont en cours d'élaboration) :

Ardennes

- Communauté de communes Ardennes Thiérache
- Communauté de communes Les Crêtes Préardennaises

Aube

- Communauté de communes Chaourçois et Val d'Armance
- Communauté de communes Pays d'Othe
- Communauté de communes Lacs de Champagne
- Communauté de communes Arcis Mailly Ramerupt
- Communauté de communes L'Orvin et L'Ardusson

Marne

- Communauté de communes de l'Argonne Champenoise

Haute-Marne

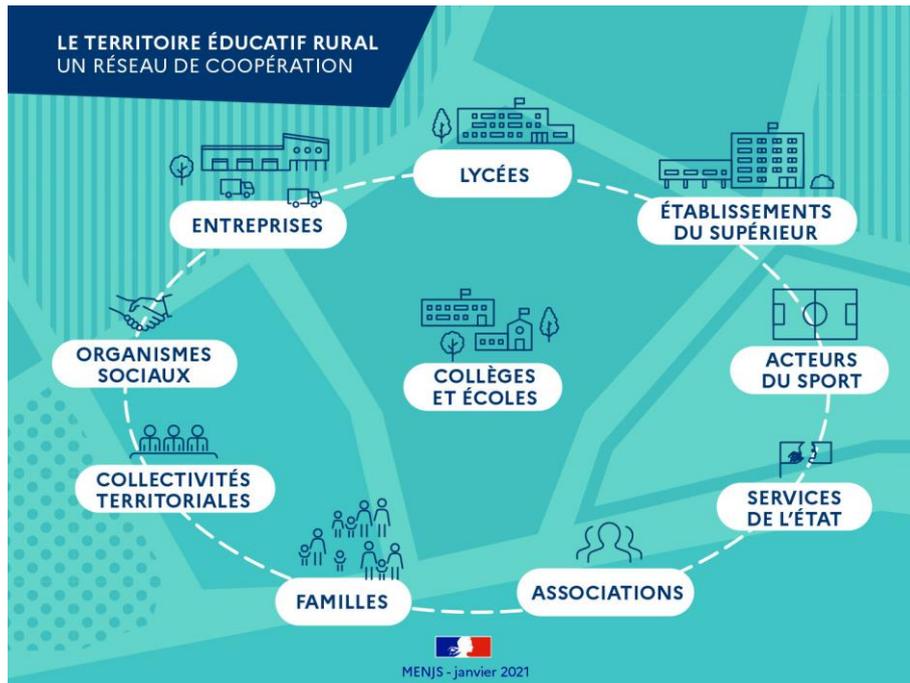
Trois communautés de communes sont associées dans un même TER :

- Communauté de communes des Savoir Faire Chalindrey
- Communauté de communes des Savoir Faire Bourbonne-les-Bains
- Communauté de communes des Savoir Faire Fayl-Billot

LES OBJECTIFS COMMUNS DES TER

Trois grands objectifs ont été définis au niveau national pour l'expérimentation :

- Mobiliser un réseau de coopération autour de l'école (en renforçant les articulations avec les projets des collectivités territoriales, les orientations des autres services de l'État et les dynamiques de l'ensemble des partenaires de l'école) ;
- Garantir aux jeunes ruraux un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir (par le biais de l'accompagnement à l'orientation et des dispositifs d'égalité des chances) ;
- Renforcer l'attractivité et la professionnalisation de l'école rurale (par un renforcement de l'accompagnement et la formation des personnels affectés dans les écoles isolées).



II. UN PILOTAGE CENTRÉ SUR LES EPCI

La spécificité des territoires éducatifs ruraux mis en place dans le département des Ardennes repose sur **une démarche contractualisée entre l'État, les Communautés de Communes et le Conseil départemental des Ardennes**. En lien avec l'Éducation nationale, les Communautés de Communes se sont saisies du programme TER pour renforcer leurs liens avec les partenaires locaux et créer un projet éducatif porteur d'ambition pour les élèves et leurs familles et vecteur d'attractivité pour le territoire.

La convention du « Territoire éducatif rural d'Ardennes Thiérache » formalise les objectifs éducatifs du projet de territoire, amorce le plan d'action et précise les instances de pilotage au niveau local.

LA SIGNATURE DE LA CONVENTION ARDENNES THIÉRACHE

La Communauté de Communes Ardennes Thiérache en chiffres

- Population : 9 547 habitants au 1er Janvier 2021 (source : INSEE RP2021)
- Surface : 427,9 km²
- Nombre de communes : 37
- Densité de population : 22,3 hab/km² en 2021 (contre 51,4 hab/km² pour l'ensemble du département des Ardennes)

Nombre d'écoles et établissements scolaires :

- 7 écoles publiques (maternelles, élémentaires et/ou primaires)
- 1 collège
- 1 lycée privé agricole

Nombre d'élèves :

- Plus de 1 000 élèves scolarisés sur le territoire

Le territoire de la Communauté de Communes Ardennes Thiérache se situe à la limite avec le département de l'Aisne et la frontière belge. Il comprend les communes de Signy-le-Petit (1 183 habitants), Maubert-Fontaine (1 026 habitants) et Auvillers-les-Forges (896 habitants) qui regroupent le plus d'habitants.

Le contexte de la Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Le territoire d'Ardennes Thiérache se prête parfaitement à la mise en place d'un TER du fait du manque de mobilité de sa population et des fragilités socioéconomiques rencontrées.

Le territoire dispose :

- De lieux favorisant le développement d'actions à dominante artistique, culturelle et sportive (Tiers'H : tiers lieu, École des Arts Vivants : danse, musique, activité physiques, théâtre, 6 médiathèques/bibliothèques, musées, château, églises fortifiées...) et de dispositifs tels que le musée numérique Micro-folie
- D'acteurs locaux qui contribuent à son animation notamment le centre socioculturel « Maison de la Thiérache » très actif sur le territoire
- D'un positionnement géographique qui laisse entrevoir des possibilités d'ouverture à l'extérieur du territoire (mutualisation des actions avec le TER des Crêtes Préardennaises, actions avec le département de l'Aisne, la Belgique...)
- D'une connaissance approfondie du domaine de l'enfance, de la jeunesse (grâce à sa compétence scolaire et petite enfance)
- D'un cadre naturel d'exception permettant d'ouvrir l'école sur « l'extérieur » et de favoriser les actions en faveur du développement durable
- D'une habitude de travail inter-degrés entre le collège et les écoles de proximité déjà bien ancrée

III. LES ACTIONS DES TER

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

L'instauration des territoires éducatif ruraux repose avant tout sur un diagnostic territorial. Les TER pourront notamment prendre appui sur les maillages culturel, associatif et socio-économique déjà existants.

Par ailleurs, le département des Ardennes est fortement mobilisé dans l'innovation dans la forme scolaire. En novembre 2022, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Ardennes a répondu à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) France 2030 "Innovation dans la forme scolaire". Sur les 40 projets déposés, 7 projets ont été retenus, dont le projet O.A.S.I.S. (Organisation des Apprentissages au Service des Itinéraires Scolaires). Cet AMI prend appui sur les spécificités du territoire et vise la réussite scolaire des élèves ardennais, en repensant la forme scolaire. Le déploiement de ce dispositif pourra constituer un levier pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du TER.

LE PLAN D'ACTION

En s'appuyant sur les dispositifs existants grâce à une **stratégie pluriannuelle et multi partenariale**, les acteurs du TER mettront en œuvre différentes actions locales poursuivant les objectifs ci-dessous :

- Créer une instance de réflexion commune renforçant la connaissance des missions des différents acteurs et leur périmètre d'action
- Travailler sur les freins à la mobilité réels et psychologiques
- Favoriser l'ouverture culturelle et internationale
- Agir de façon préventive auprès des jeunes sur le champ de la santé et celui de la citoyenneté
- Harmoniser le parcours de l'enfant et du jeune sur les temps scolaires et hors scolaires
- « Aller vers » les jeunes pour mieux les informer sur leur orientation et la découverte des métiers
- Faciliter les transitions primaire-collège, collège-lycée en développant les projets communs
- Former les équipes pédagogiques à l'accompagnement des jeunes ruraux
- Mettre l'innovation pédagogique au service du territoire

IV. LES PARTENAIRES

LES SOUTIENS DES TER

L'Éducation nationale accompagne les équipes pédagogiques par la mise en place de formations. Par ailleurs, il existe un travail collaboratif entre écoles et établissements scolaires pour faciliter les transitions des élèves CM2-6^{ème} et 3^{ème}-2^{nde}.

LES PARTENAIRES POTENTIELS

Les partenaires potentiels aux projets de Territoires Éducatifs Ruraux peuvent être multiples. On peut ainsi citer :

- La région Grand Est
- Le département des Ardennes
- Les maires des communes du territoire
- Les acteurs du monde culturel et associatif local et les dispositifs existants (Micro-folie...)
- Les acteurs du/en lien avec le monde économique et la formation (France Travail, mission locale, Maison Famille Rurale, les entreprises, la Maison de la Région, l'association Les entretiens de l'Excellence, le comité local école-entreprise...)
- Les acteurs œuvrant sur le champ de la santé (ARS, CPAM, MSA Marne Ardenne Meuse...)
- Les acteurs œuvrant sur le champ des familles (CAF, le centre social maison de la Thiérache, tiers-lieux Tiers'H, fédération familles rurales, PMI...)
- Les acteurs œuvrant sur le champ de la jeunesse (Maison des Ados 08, MJC Grand Est...)
- Les acteurs œuvrant sur le champ de la vieillesse pour favoriser les actions intergénérationnelles
- Les acteurs œuvrant sur le champ du handicap et de l'insertion
- Les acteurs œuvrant pour l'ouverture internationale (comme l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse)
- Les lycées ardennais (Sévigné, Bazin, Chanzy et Charles de Gonzague de Charleville-Mézières, Frédéric et Irénée Joliot Curie d'Hirson, Jean-Baptiste Clément de Sedan)
- Le lycée privé agricole LEAP Notre Dame de Maubert-Fontaine
- Les établissements du supérieur (STAPS, pôle industrie Charleville...)
- Les acteurs de la formation des enseignants

© DSDEN des Ardennes

Édition : septembre 2024

Directeur de la publication : Clarisse STEIN

Conception : service communication

Photographies et illustrations : Ministère de
l'Éducation nationale et de la Jeunesse, service
communication de la DSDEN des Ardennes



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Ardennes

Contact

Laurine Ludinard
Chargée de communication, DSDEN des Ardennes
Port : 06 34 05 57 35
Mél : laurine.ludinard@ac-reims.fr